

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 janvier 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 01-04 du 27 janvier 2022

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DU PARC INTERDÉPARTEMENTAL DE MARVILLE À LA COURNEUVE – AVENANT AVEC LA SOLIDEO ET PARIS 2024.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°13-3 du 18 avril 2019 relative notamment à l'approbation du programme et de l'enveloppe financière globale affectée à la construction du centre aquatique dans le parc interdépartemental des sports de Marville,

Vu la convention d'objectifs avec la Solideo et Paris 2024 régissant nos rapports avec ces deux partenaires pour la construction du centre aquatique de Marville approuvée par sa délibération n°13-4 du 4 juillet 2019,

Vu le marché global de performance n°2020-9300000168 avec le groupement CGC,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention à conclure avec la Solideo et Paris 2024 relatif à la construction du centre aquatique dans le parc interdépartemental des sports de Marville à La Courneuve, dont projet ci-annexé ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, M. Constant

MM. Constant et Troussel pour le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) ; M. Constant pour la SOLIDEO

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.